

Angoulême, le 11 juillet 2023

Communiqué de presse

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour garantir la continuité des soins en Charente cet été

Dans le département de la Charente, comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et non médicale très tendu, impactant notamment les services d'urgences mais aussi les maternités. Dans ce contexte, et dans la perspective de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour limiter les effets de ces tensions et accompagnent le déploiement de solutions permettant d'assurer l'accès aux soins et de garantir la qualité des prises en charge.

Malgré les difficultés présentes sur le territoire, le département de la Charente reste un territoire sans difficultés organisationnelles majeures.

| Un suivi renforcé permettant d'anticiper les tensions

Afin de préparer la période estivale l'ARS Nouvelle-Aquitaine organise un renforcement du suivi et du pilotage. La délégation départementale ARS de Charente anime des réunions territoriales régulières dédiées aux soins urgents et non programmés, associant tous les acteurs de la santé : établissements de santé, représentants des professionnels de santé libéraux, transporteurs sanitaires, structures médico-sociales, afin d'anticiper les difficultés éventuelles et d'identifier les leviers mobilisables et les actions pouvant être mutualisées au niveau départemental.

| Des dispositifs permettant la continuité des services d'urgences dans les périodes de fortes tensions

A la demande de l'ARS, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), regroupant l'ensemble des établissements publics de santé du département, a mis en place un protocole permettant de garantir la continuité des services d'accueil des urgences présents sur le territoire et ainsi répondre à la demande de soins de la population.

Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales reste assurée par les structures mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) 24h/24 et 7j/7.

Sauf en cas d'urgence, l'ARS rappelle la nécessité d'appeler son médecin traitant en première intention.

En cas d'urgence, il convient d'appeler le 15 avant de se déplacer aux Urgences.

| Des leviers complémentaires pour améliorer l'accès aux soins non programmés

Pour accueillir les patients relevant des soins non-programmés¹, des coopérations sont aussi mises en place avec l'appui des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens libéraux) et du maillage territorial assuré par les Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

La nuit, le week-end et les jours fériés, la régulation médicale assurée en Charente par le Centre 15 permet une réponse médicale graduée et adaptée à l'état de santé du patient : conseils, visite à domicile, recours à l'aide médicale urgente...

| Des mesures d'anticipation pour les trois maternités de Charente

Au niveau de chacune des 3 maternités de Charente, des protocoles (plan rose) d'anticipation ont été rédigés sous l'égide de l'ARS et du réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine – RPNA.

Ces protocoles permettent d'accompagner la sécurisation des prises en charge en cas de tensions sur les ressources humaines.

¹ Les soins non programmés répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé aigu mais qui ne relève pas de l'urgence vitale

AVANT D'ALLER AUX URGENCES

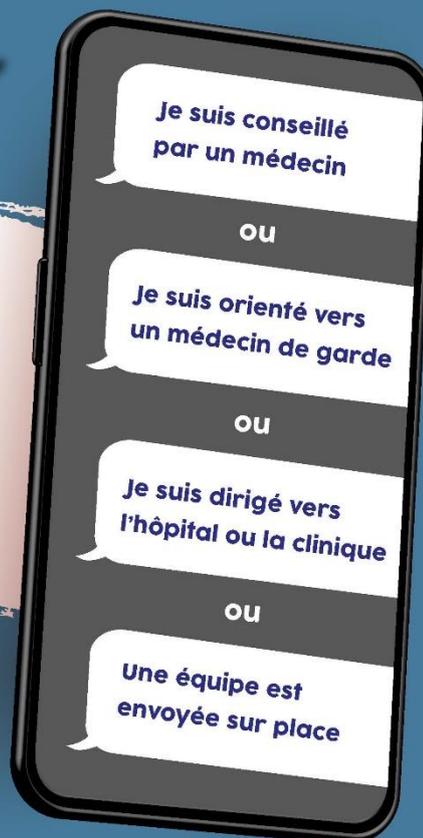
j'appelle le

15

**LA NUIT, LE WEEK-END,
OU EN CAS D'URGENCE,**



**En journée, sauf en cas d'urgence,
je contacte mon médecin traitant.**



Conception Département communication de l'ARS Nouvelle-Aquitaine - Crédit Illustrations Freepik

FACE À L'URGENCE, AYONS LES BONS RÉFLEXES